



1 «Autres temps, autre école», bilan et perspectives →p. 1

Retour sur trois journées qui ont permis de dégager un large consensus tant sur la transition entre l'enfant et l'écolier que sur les spécificités de l'école enfantine, ou encore sur la «journée de l'écolier».

2 Ecole + foot, une équipe qui gagne →p.2-3

L'établissement secondaire de Payerne accueille chaque année des jeunes joueurs de foot de toute la Suisse romande dans le centre de préformation qu'il gère en collaboration avec l'ASF.

3 L'OPTI, déjà deux années scolaire →p.4-6

Alors que la deuxième volée parvient au terme de sa formation, quatre regards pour mieux comprendre les enjeux de l'insertion des jeunes.

4 La déclaration de Bologne sous la loupe →p.6

Suite à une interpellation et à un postulat sur «Bologne» et les Hautes Ecoles, la DGES a préparé un rapport à l'intention du Conseil d'Etat.

5 Du bronze au «Poivrier d'Argent» →p.6

Marie Robert, première lors du concours du meilleur apprenti cuisinier vaudois, a terminé troisième au niveau romand.

6 Le billet de la COPER du DFJ →p.7

La Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud a institué les commissions du personnel, présentes dans chaque département.

7 Des oeuvres artistiques dans les écoles →p.8

Chaque fois que l'Etat de Vaud procède à l'édification ou à la rénovation d'un bâtiment cantonal, un pourcentage du crédit est alloué à l'animation artistique de l'ouvrage.

8 Loi sur l'accueil de jour des enfants →p.9

Le Grand Conseil a adopté la *Loi sur l'accueil de jour des enfants*, proposée comme contre-projet à l'initiative populaire «en faveur des familles - pour des places suffisantes en nurserie et garderie».

9 Les mesures «DEFI 2007» →p.10

39 mesures relatives à l'opération «DEFI 2007» concernent le DFJ, pour une diminution totale de charge de 5'968'000 francs et une augmentation des revenus de 2'131'000 francs.

10 La flore sauvage dans la ville →p.12

Les *Musée et Jardins botaniques cantonaux* organisent de multiples manifestations tout au long de l'été.

11 La musique pour les jeunes →p.12

1000 jeunes musiciens ont participé à la finale du *Concours de la musique*. Parmi les lauréats, 3 élèves de la structure «Musique-Ecole».

1. «Autres temps, autre Ecole»: bilan et perspectives d'avenir

Depuis plusieurs mois, le débat relatif à la scolarisation des enfants dès 4 ans, ainsi que celui lié aux conditions nécessaires au bon fonctionnement d'une école enfantine intégrée à la scolarité obligatoire sont d'actualité. Cette question du caractère obligatoire ou non du Cycle initial (CIN), outre sa dimension pédagogique, interroge également l'organisation des temps scolaires et parascolaires. En effet, le manque de coordination des horaires, notamment entre les classes enfantines et les classes primaires, de même que les disparités en matière d'offres d'encadrement extrascolaire, ne répondent plus aux changements sociétaux actuels ni aux exigences de l'égalité des sexes et rendent difficile la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale. L'attention portée aujourd'hui aux toutes premières années d'apprentissage de l'enfant (de 4 à 8 ans) répondent donc à la fois à des motivations pédagogiques d'encouragement des enfants en âge préscolaire et scolaire, à des objectifs d'intégration et d'égalité des chances, en particulier pour les enfants allophones et, pour ce qui est de l'encadrement para et périscolaire, à des motivations d'ordre sociales.

Les objectifs visés par les réformes envisagées sont pluriels. Il s'agit d'une part d'examiner de manière approfondie la formation précoce au sein du système

éducatif et de réorganiser le déroulement scolaire afin d'offrir à tous les enfants, en tenant compte de leur développement, les meilleures expériences et perspectives de formation possibles. D'autre part, il faut prendre en compte les changements que connaissent aujourd'hui la société, tant les mutations permanentes du monde du travail que l'évolution des structures et des relations familiales, qui suscitent de nouvelles attentes à l'égard du système d'éducation. Mais il importe surtout de distinguer ce qui relève des besoins des enfants et ce qui répond à ceux des adultes, en particulier en matière d'organisation familiale. Enfin, il s'agit de clarifier le but, l'organisation, la responsabilité et le financement de ces nouveaux aménagements.

C'est pourquoi, pour permettre d'examiner sous différents angles les problématiques posées à la société, aux familles, aux enfants et à l'institution scolaire par l'évolution des contraintes liées à la prise en charge des élèves, j'ai mis en place, durant cette année scolaire, un espace de discussion et d'échange sous la forme d'un forum en trois phases intitulé *Autres temps, autre Ecole*. La première rencontre, qui s'est déroulée à Dorigny le 12 novembre dernier sur le thème *De l'enfant à l'écolier: quels enjeux?*, a souligné la complexité de la problématique et a permis aux différents

acteurs de se positionner. Le 11 mars 2006, ce sont les questions relatives aux contenus pédagogiques des premières années de la scolarité qui ont été abordées, avec la journée *L'école enfantine: une école comme les autres?* Enfin, le 13 mai dernier, ce sont les enjeux liés à la temporalité scolaire (harmonisation des horaires, journée continue et prérogatives des futurs conseils d'établissement en la matière) qui ont été débattus au cours d'une rencontre intitulée *Quelle journée pour l'écolier?*

Ces trois journées, extrêmement fructueuses, ont permis de dégager un large consensus sur toutes ces questions. Depuis lors, le Conseil d'Etat a adopté le projet de modifications légales permettant la création de «conseils d'établissement»; celui-ci est actuellement traité par une commission du Grand Conseil. Dès l'automne, un avant-projet de modifications de la loi scolaire, proposant de rendre obligatoire le Cycle initial et de favoriser l'harmonisation des horaires, sera soumis à une large consultation. Si elles sont acceptées par le Grand Conseil, ces modifications pourraient entrer en vigueur à la rentrée 2008.

Anne-Catherine Lyon
cheffe du DFJ

2. Ecole + foot, une équipe qui gagne

En ces temps de Coupe du monde de football qui rassemble les plus belles équipes de la planète, l'équipe suisse nous a tous fait rêver. Il faut dire que ses jeunes joueurs savent enthousiasmer les foules: jeu collectif, rythme élevé, initiatives, créativité, vitesse d'exécution, contrôle de la balle, tous les ingrédients sont réunis pour un cocktail explosif. Quel lien avec le DFJ et plus particulièrement avec l'Ecole? Cette interrogation pourrait sembler légitime et pourtant... ce lien existe.

Depuis 2000, le DFJ soutient le centre de préformation de football de l'établissement scolaire de Payerne, au travers de sa structure «Sport-Etudes» qui accueille chaque année des jeunes joueurs de toute la Suisse romande. Véritable centre d'apprentissage équilibré entre sport et études, il a vu le jour sous la houlette conjuguée du DFJ, par l'intermédiaire de Frédy-Daniel Grossen, directeur de l'établissement secondaire de Payerne, et de l'Association suisse de football (ASF).

Véritable concept innovateur dans le domaine conjugué des études et du sport, le développement de l'individu est LA priorité au sein de la structure broyarde. Intégré en classe ordinaire selon son niveau scolaire, le joueur participe ainsi à la vie de l'établissement et peut se construire des amitiés en dehors de l'équipe. Le programme scolaire est spécifique en fonction du canton de provenance et du niveau scolaire du jeune. Un vrai casse-tête pour M. Serge Barraud, doyen et coordinateur de cette structure. Certaines branches tombent, d'autres sont à rattraper; aussi l'école met-elle à disposition des élèves, le mercredi après-midi, quatre professeurs volontaires pour les rattrapages. Un programme spécial «anglais» à l'intention des débutants a également vu le jour. L'ASF partage cette même vision concernant l'individu. Pour les entraîneurs: «dans les clubs, on regarde le résultat, ensuite l'équipe et enfin le joueur. Ici c'est exactement l'inverse, le joueur est au centre de nos priorités».

L'élève reste responsable du suivi de son cursus scolaire, même si tout est mis en œuvre pour offrir le meilleur encadrement possible. A lui de se renseigner auprès de ses professeurs réguliers du contenu des cours manqués et des rattrapages à effectuer. «Une manière de les rendre responsables», souligne M. Barraud. L'adage est connu: le sport à haut niveau demande des sacrifices, et ces jeunes en ont conscience. Pour eux, «devenir un joueur professionnel nécessite, du talent, du TRAVAIL, et une bonne dose de chance». Et cela se voit au quotidien, «aucun absentéisme à signaler du côté des joueurs» note M.



L'apprentissage de la technique, un travail nécessaire pour espérer, un jour, percer.

Grossen. Même philosophie de la part des entraîneurs qui relèvent que l'ensemble des apprentis footballeurs participent au nettoyage quotidien de leur équipement, aux tâches communautaires - notamment lors des repas communs - à leur propre autoévaluation sportive à l'aide de fiches à compléter après chaque match. De même, l'ensemble des jeunes signent un contrat, sorte d'engagement envers les parties qui inclut une convention de comportement.

Tout au long de la journée, l'ambiance est conviviale et sereine. Après le repas de midi, lors d'un petit moment de détente autour d'une partie de *baby-foot*, un joueur invite l'entraîneur José Ehrbar, à se joindre à lui. Une compétition est en cours mais, par manque de temps, la demi-finale doit être reportée. Les cours reprennent et, un à un, les joueurs viennent saluer les entraîneurs avant de prendre congé. Cette structure joue véritablement un double rôle d'apprentissage et d'éducation. Sonnerie de téléphone portable durant

le repas sanctionnée par une amende de 5 francs; les joueurs quittent la table après demande d'autorisation auprès des entraîneurs. Même au niveau de l'alimentation, les entraîneurs-éducateurs tentent de leur faire perdre leur mauvaises habitudes; «légume ou salade, ils doivent goûter à tout» explique Michel Mora, entraîneur.

Le soir venu, sortie prohibée. Après le repas pris en commun, ces jeunes réintègrent leur famille d'accueil respective. Cette solution, retenue plutôt qu'un internat, leur offre un cadre de vie aussi normal que possible et favorise l'adhésion de leur famille. «Les parents sont moins réticents à l'idée que leur enfant vive dans une famille d'accueil» note M. Grossen. Pour ces jeunes d'à peine 14 ans, quitter sa famille, ses copains, ses habitudes et rythme de vie n'est pas chose aisée. «Au début c'était dur, mais vivre à deux par famille d'accueil nous aide, ça nous permet de nous sentir moins seuls» se confie Alex.



Le recours aux familles d'accueil plutôt qu'à un internat, une solution qui offre un cadre de vie aussi normal que possible, tout en restant dans l'optique «foot», comme en témoignent les photographies disposées contre le mur.

Le concept c'est :

- intégration des joueurs dans des classes ordinaires
- programme scolaire individuel adapté au niveau scolaire du jeune
- accueil des jeunes dans des familles de la région
- proximité des infrastructures scolaires et sportives
- véritable partenariat Ecole, AFS, famille d'accueil
- équipe soudée et motivée,
- situation géographique au centre de la Romandie.

La sélection c'est :

- l'observation des candidats dans le cadre des sélections régionales et des clubs
- quatre journées de recrutement et de tests
- l'évaluation des aptitudes scolaires
- l'analyse du potentiel technique, physique et mental de chaque jeune
- la nationalité suisse ou une naturalisation en cours.

La structure broyarde n'accepte pas de dépôt spontané de candidature

Le financement c'est :

- DFJ :
- classes régulières
 - devoirs surveillés
 - appui le mercredi après-midi.
- ASF :
- infrastructures, subsides
 - repas
 - entraînement, *staff* médical.
- parents :
- famille accueil (250 CHF/mois).

De la part des familles d'accueil, leur implication auprès de ces jeunes est concrète: préparation du déjeuner tous les matins et du dîner le mercredi soir; participation aux loisirs familiaux quand les jeunes en ont le temps... Pour Denise Bonny qui accueille ces jeunes depuis 6 ans, la responsabilité des familles d'accueil se résume ainsi: «Notre rôle, c'est de les entourer, d'avoir une oreille attentive pour eux. Il est nécessaire qu'ils se sentent comme à la maison». Mais pourquoi assumer un tel investissement? Pour les uns ils auraient aimé voir leur propre enfant bénéficier d'une telle structure, pour les autres la simple contribution à ce projet est gratifiante.

Véritable partenariat Ecole - foot - famille d'accueil, la réussite est au rendez-vous à tous les niveaux. Sur le plan scolaire, très peu d'échecs sont à signaler depuis le début de l'aventure. Les joueurs se rendent compte de la chance de bénéficier d'une telle opportunité. «Grâce à cette structure, on arrive à concilier école et sport. L'horaire souple et un programme scolaire adapté permettent d'être bon à l'école. Mon niveau scolaire est bien meilleur depuis que j'ai intégré cette école» note David. Il envisage d'ailleurs de rejoindre les classes spéciales pour artistes et sportifs d'élite des gymnases, dès son certificat de fin d'études secondaires en poche. Idem pour son copain de chambrée. Sur le plan sportif, même constat. Les jeunes repartent enrichis de valeurs humaines et sociales. L'apprentissage dépasse, et de loin, celui d'un sport. Contrairement aux idées reçues, la technique n'est pas prioritaire chez eux. Le mental, l'intelligence du jeu et du collectif ainsi que la personnalité du joueur priment sur le reste. «Prenez un Djourou (19 ans, titulaire au sein de l'équipe nationale, en formation au club d'Arsenal, et ayant suivi la première volée au sein de la structure payernoise), expliquent les entraîneurs, techniquement il n'était pas supérieur aux autres, mais son application sur le terrain et en classe lui a permis de développer les qualités qui ont fait de lui un excellent joueur. A qualité égale, ça se passe au-dessus des épaules».

Tous n'arriveront peut-être pas à concrétiser leur ambition, mais cette structure «Sport-Etudes» leur aura transmis la plus belle école de la vie: la persévérance, la responsabilité, la détermination, le goût de l'effort, et surtout aller jusqu'au bout de ses rêves.

L'encadrement c'est :

au niveau scolaire

- des périodes d'appui
- des devoirs surveillés
- l'adaptation des programmes
- un contact permanent avec les formateurs.

au niveau sportif

- un entraînement quotidien
- des entraînements spécifiques
- un contact permanent avec les formateurs
- un *staff* médical
- des infrastructures de proximité
- des équipements offerts.

au niveau parascolaire

- une maisonnette pour les repas et les loisirs
- des repas midi et soir, préparés par l'hôpital intercantonal
- un intendant
- des familles d'accueil.



Que ce soit par l'intégration dans des classes «régulières», lors des entraînements ou lorsqu'ils se consacrent à leurs devoirs, les jeunes joueurs du centre de formation broyard font preuve d'une grande motivation.

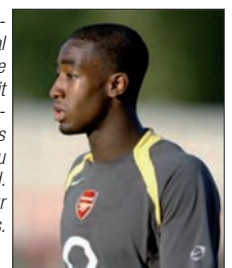
*Crédits photographiques:
Michel Moira, entraîneur
Jean-Louis Genoud, journaliste-photographe.*



Résultat Foot - Ecole : 1-1

même vision,
sélection des jeunes concertée,
encadrement partagé,
financement conjoint.

Johan Djourou, actuellement au club d'Arsenal et sélectionné auprès de l'équipe nationale, faisait partie de la première volée de jeunes footballeurs à suivre les cours du centre broyard. Un exemple à suivre pour ses successeurs.



Quelques-uns des footballeurs à «l'entraînement» et dont les noms seront peut-être, un jour, liés au sort de l'équipe nationale.

3. L'OPTI, déjà deux années scolaires

L'Office de perfectionnement scolaire, de transition et d'insertion professionnelle (OPTI) a démarré sa première année scolaire en août 2004, au sein de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) et au côté des Gymnases et des Ecoles professionnelles. Il regroupe différentes structures comme, entre autres, l'ancienne Ecole de perfectionnement, les Classes d'accueil ou le Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP). Alors que la deuxième volée parvient au terme de sa formation, DFJ Informations propose quatre regards pour mieux comprendre certains enjeux de l'insertion des jeunes et découvrir l'optique et quelques-unes des idées, options et projets que nourrissent et envisagent ces «OPTImistes» professionnels.



Claude-Alain Antonelli, doyen chargé de direction pour le site de l'OPTI à Yverdon.

Quelle est selon vous la vocation de l'OPTI dans la région d'Yverdon?

Notre but est qu'aucun jeune ne reste au bord de la route dans son parcours de formation. A cet effet l'OPTI propose différentes solutions aux jeunes issus de la 9^{ème} année, qui n'auraient pas trouvé de place d'apprentissage ou qui n'ont pas un niveau scolaire suffisant pour leur permettre d'entreprendre une autre formation du postobligatoire. Les élèves de l'OPTI bénéficient d'une part d'une mise à niveau dans les domaines scolaires et d'autre part d'appuis en terme d'orientation, de recherche de places de stages et d'apprentissage ou d'autres solutions. L'OPTI joue un rôle de plaque tournante facilitant les connexions et l'osmose entre ses élèves et les partenaires de l'orientation, de la formation et du placement dans la région. Ainsi en moyenne cantonale, en prenant l'état de situation en août 2005 pour les élèves de la volée 2004-2005, 50% de nos élèves ont confirmé leur projet professionnel initial à l'entrée, 40% en ont changé, et 85% ont trouvé une solution pendant leur année à l'OPTI ou à l'issue de celle-ci, la plupart commençant un apprentissage.

Comment se déroule une année à l'OPTI?

Il y a tout d'abord ce qui se passe *avant*. Nous organisons des réunions à l'intention des élèves et parents d'élèves afin d'expliquer l'importance de tout faire pour «crocher» et obtenir les meilleurs résultats pos-

sibles à l'école. Nous insistons aussi sur l'importance de la recherche de stages à effectuer durant l'été, à l'issue de la scolarité obligatoire. En effet, lorsqu'un jeune n'a pas trouvé de place avant la fin de sa scolarité obligatoire, notre expérience montre que nombreux sont ceux qui trouvent une solution à l'occasion de stages d'été lors desquels ils font la preuve d'un engagement particulier. Il est ainsi intéressant de souligner qu'au moins la moitié de nos élèves inscrits en mai, avant la fin de la scolarité obligatoire, ont trouvé une autre solution en août, avant leur entrée initialement prévue à l'OPTI.

Lors de la *rentrée*, nous travaillons sur le projet professionnel de l'élève. Grâce à différents ateliers d'orientation et à des entretiens avec le maître de classe et le conseiller en éducation, l'élève affine son projet et détermine les moyens qu'il pourra mettre en œuvre pour atteindre son objectif. Dans tous les cas nous exigeons un minimum «vital» de deux semaines de stages. Il faut veiller à l'équilibre entre les stages et l'enseignement en classe car il faut aussi éviter que l'élève ne «décroche», ayant été trop longtemps absent de sa classe. Avec ce processus d'orientation que nous veillons à consolider petit à petit, et en apportant un cadre extrêmement clair et très strict s'agissant du comportement, nous parvenons à focaliser l'attention du jeune sur son apprentissage et son insertion. Par exemple, un de nos élèves a réussi son concours d'entrée au gymnase.

Quels sont les enjeux particuliers auxquels vous devez faire face?

En plus des tracas liés à leur âge ou leur vécu par rapport à la scolarité, certains de nos jeunes doivent faire face à la séparation de leurs parents, à des situations instables dans leur pays d'origine, à la difficulté d'être le seul représentant dans la classe

de son groupe ethnique, à la difficulté de la langue... Quelques-unes de nos classes dites «accueil», sont organisées de façon à répondre aux besoins spécifiques des migrants.

Il est parfois également difficile d'expliquer en quoi un apprentissage représente une opportunité. En effet, certaines familles migrantes ne reconnaissent pas a priori la valeur de l'apprentissage, partant de la position qu'un jeune de 15 ans doit gagner de l'argent. Il arrive aussi que la famille craigne que son enfant soit exploité; elle a du mal à valoriser le volet de formation faisant partie de l'apprentissage. Parfois dans le pays d'origine de la famille, l'ensemble du système de formation est organisé en école à plein temps. Dès lors l'apprentissage n'est pas une voie envisagée, car elle ne fait vraiment pas partie des représentations de la famille quant aux différentes possibilités de formation. Dans ces cas-là il est nécessaire de prendre du temps avec la famille pour expliquer l'intérêt de ce type de formation. Nous avons quelques mois pour convaincre mais une fois la famille acquise, des solutions se mettent assez vite en place.

Catherine Schmidt, conseillère en éducation pour le site de Morges

Quel est votre rôle au sein de l'équipe du site de Morges?

En tant que conseillère en éducation, je fais partie du réseau de soutien que nous avons constitué, afin de répondre aux demandes des 350 élèves regroupés sur le site de Morges et des 60 enseignants qui les encadrent. Ce réseau regroupe les conseillers en éducation, les infirmières, les psychologues et les médiateurs. J'ai une formation d'assistante sociale et j'ai travaillé auparavant au Service de protection de la jeunesse. C'est maintenant ma deuxième année à l'OPTI et j'y travaille à 80% sur trois sites, ceux d'Yverdon, Gland et Morges. Cela me permet de voir comment les choses se passent et évoluent ailleurs.

Comment fonctionne ce réseau?

Notre réseau étant pluridisciplinaire, nous n'avons pas tous les mêmes points de vue sur une situation donnée, et c'est tout l'intérêt. Outre nos rencontres courantes, nous nous réunissons une fois par mois pour assurer notre coordination. Nous faisons en sorte d'être visibles, tant par des interventions en classe que par notre disponibilité en dehors des cours, et nous prenons soin à ce qu'il y ait toujours au moins un membre du réseau, présent sur le site. Nous laissons à l'élève la liberté de s'adresser à plusieurs d'entre nous s'il le souhaite. Nous lui expliquons que la confidentialité est garantie pour autant qu'il ne se mette pas en danger, ou qu'il ne mette pas quelqu'un d'autre en danger.

Par ailleurs, il m'arrive d'effectuer des remplacements, ce qui m'est très utile afin d'être en relation

Questions d'élèves et de parents d'élèves à l'issue d'une soirée d'information organisée par l'OPTI d'Yverdon, le 9 mars, et réponses apportées par Claude-Alain Antonelli

Existe-t-il une passerelle entre l'OPTI et le Rac. I?

Certains dossiers solides peuvent parfois être pris en considération par le décanat du Rac. I, ceci au cas par cas et selon l'évolution des résultats de l'élève, son projet et la qualité de son dossier.

L'OPTI offre-t-elle une mise à niveau ou un perfectionnement?

Cela dépend surtout des possibilités de l'élève en regard des exigences liées à son projet professionnel. Selon les branches, nous sommes en mesure de répondre à des besoins individuels. Par exemple en mathématiques pour un élève dont le projet, réaliste pour lui, serait de devenir opticien.

Quels sont les effectifs par classe?

Au maximum 24 élèves par classe, idéalement 21. Quant à nos classes du Secteur d'appui en orientation et soutien scolaire (SAS), elles regroupent les élèves que les difficultés empêchent de suivre des cours dans des classes régulières, du fait de l'absence d'un projet professionnel à l'entrée de l'OPTI ou de lacunes scolaires trop importantes; elles ont un effectif de 11 élèves par classe.

Si on trouve un apprentissage pendant l'OPTI, mais qu'on se retrouve plus tard en rupture d'apprentissage, peut-on alors retourner à l'OPTI?

Il n'est pas possible de poursuivre plus d'une année à l'OPTI. En général, pour ce type de situation, le commissaire professionnel contribue à la recherche d'un autre patron et s'il ne peut être rapidement trouvé, les Semestres de motivation (SeMo) peuvent faire office de maîtres d'apprentissage pour une période transitoire. Cela permet de sauver l'année d'apprentissage et donne le temps de trouver un autre patron.

avec nos élèves aussi dans la salle de classe, et d'observer directement d'éventuelles difficultés d'apprentissage. Cela peut apporter un éclairage complémentaire à la façon dont un élève m'en rendrait compte lors d'un entretien individuel. Le soutien de notre réseau concernant également les enseignants, par la pratique on se rend également compte des difficultés particulières engendrées par exemple par les différences de niveaux des élèves au sein d'une même classe.

Quel est votre point de vue sur le contexte éducatif de vos élèves?

J'ai des enfants dans la même tranche d'âge et je suis touchée par la précarisation vraiment importante qui touche un nombre croissant de nos jeunes, qui souffrent parfois aussi de gros problèmes de niveau scolaire, ayant «posé les plaques» autour du 7^{ème} degré. Certains de nos élèves vivent dans une zone de turbulences qui a souvent pour origine ou révélateur le passage du primaire au secondaire. Pour l'élève, c'est le passage à la plurimagistralité, auquel s'ajoute le transfert d'une petite école de proximité à une plus grande plus éloignée, c'est la préadolescence, ainsi que l'orientation en voie secondaire à options (VSO), ou le «décrochage» alors qu'il était initialement orienté en voie secondaire générale (VSG), qui induit le sentiment d'être mal perçu.

Cela fait beaucoup à gérer en peu de temps. Tout cela sans oublier la toile de fond de situations familiales parfois délicates qui génèrent des «couacs» qui ne trouvent pas toujours leur résolution jusqu'à la fin de la neuvième année. C'est donc souvent une accumulation de difficultés auxquelles le jeune doit faire face, qui sont parfois telles qu'il s'en trouve très démotivé, et cela fait partie des choses difficiles que de remotiver un élève. Nous offrons des espaces d'écoute, d'expression, de réflexion, mais parfois ce n'est pas le bon moment, ou encore l'élève ne sait vraiment pas que penser de ce qui lui arrive.

Comment réussissez-vous à aborder ces situations?

Les élèves viennent en fait souvent demander un cadre, ou sinon il s'avère souvent que la mise en évidence d'un cadre nouveau soit justement la pièce manquante du puzzle. Par exemple, si l'élève subit un problème de manque d'espace et d'agitation dans le milieu familial qui péjore ses leçons, nous définissons avec lui un lieu et un moment disponible dans les locaux de l'OPTI, selon une fréquence régulière. L'élève sera seul, ou si le local est un bureau où l'un d'entre nous travaille par ailleurs, nous veillerons à ce qu'il ne soit pas dérangé. Si par contre il a besoin que quelqu'un vérifie ses leçons pour qu'il soit davantage motivé à les faire, alors nous apporterons cette vérification, étant entendu que l'élève ne doit pas se plaindre quand justement ses leçons sont vérifiées.

Nous essayons donc de déterminer un minisystème qui puisse faire l'objet d'un minicontrat d'amélioration, selon des objectifs très précis et concrets. Ainsi le but, l'aide obtenue par l'élève, mais également la contrepartie qu'il doit apporter pour permettre l'amélioration visée, sont clairs et cela aide beaucoup l'élève à canaliser son énergie. Nous sommes très attentifs à ces jeunes que nous apprécions beaucoup, et cela nous aide à déterminer les bonnes contreparties qu'ils auront du plaisir à apporter et qui permettront le développement de compétences le plus naturellement possible, tout en nous permettant de focaliser notre soutien de la façon la plus rationnelle possible.

Louis Staffoni, directeur adjoint de l'OPTI

Pouvez-vous nous donner une idée des développements envisagés concernant les outils d'insertion?

Premier exemple: nous nous intéressons beaucoup aux stages dits en alternance, où un groupe d'élèves rejoignent une entreprise pour une durée assez longue, deux semaines voire un mois, comme c'est le cas chez Bobst. Pour le jeune, c'est une ouverture au monde du travail par entraînement à un effort relativement prolongé et une expérience hors du contexte scolaire. Les «équipes» de jeunes qui ont bénéficié de ce type de stage établissent un rapport dans lequel on peut lire les nombreuses techniques de travail qu'ils ont apprises, et leur point de vue sur cette expérience. Ils y expliquent entre autres qu'ils se sentent plus utiles et pris au sérieux, leur étonnement quant à l'utilisation fréquente des mathématiques et leur appréciation de ce que l'organisation de l'entreprise soit stricte. L'entreprise leur remet en général une lettre de recommandation qui constituera sans doute une bonne «carte de visite» dans leur dossier. La durée de ces stages et l'immersion plus complète qu'ils suscitent semblent apporter de nombreux «plus» aux élèves mais il faut rappeler que pendant ce temps les cours à l'OPTI continuent et que le travail à domicile durant le stage et le rattrapage des élèves après le stage ne sont pas faciles à organiser.

Deuxième exemple: nous espérons pouvoir développer



Stéphane Estoppey, Jean Schneider, Fabien Buache, et Mohammed Saïd présentent les pièces qu'ils ont fabriquées durant leur stage à la fabrique de machines Bobst SA à Prilly

davantage le Centre horizon d'activités et de relais transition Ecole-métiers (CHARTEM), où nous engageons des jeunes qui viennent de terminer leur certificat fédéral de capacité (CFC) pour aider à encadrer nos élèves. L'idée est que ces «encadrants» transmettent leurs compétences et expériences dans un rapport particulier de partenariat et dans une proximité en âge et intérêts. Durant le mois qui précède l'entrée en activité des stagiaires, la nouvelle équipe d'encadrants est formée à l'Institut suisse de pédagogie pour la formation professionnelle (ISFPF) pour la certification du module «Pédagogie». Des cours complémentaires pour formateur en entreprise leur sont également dispensés tout au long de l'année, des cours certifiés qui permettent le suivi d'apprentis en entreprise. Ces deux formations et l'expérience pédagogique qu'ils ont l'opportunité de vivre au CHARTEM sont très intéressantes aussi pour nos jeunes formateurs.



Jean-Richard Margot, secrétaire patronal de la Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE).

Comment la FVE participe-t-elle à l'insertion des jeunes dans le monde du travail?

La Fédération vaudoise des entrepreneurs (FVE) est représentée au Conseil de l'EJVA (Entrée des jeunes dans la vie active, www.ejva.ch), dont le but est la concertation et la coordination des actions des services concernés de l'Etat, et des associations patronales ou professionnelles, afin d'aider les jeunes sans solution, au sortir de la scolarité obligatoire ou après rupture de leur contrat d'apprentissage, à trouver une solution adaptée à leur situation. Historiquement les entrepreneurs, du bâtiment ou de la restauration notamment, ont toujours été très engagés dans la formation de la relève, par exemple au moyen du compagnonnage. C'est donc une tradition que les employés dans ces domaines soient formés par les pairs, et les entreprises membres cotisent pour l'organisation des formations de perfectionnement professionnelles avec certifications.

Ayant vécu l'érosion du nombre d'apprentis du secteur primaire en direction du tertiaire, la FVE et ses membres mettent leur expérience à profit et participent volontiers aux actions permettant aux jeunes de découvrir et pratiquer les métiers, comme le site Internet www.ejva.ch qui dresse pour le jeune un bilan des ressources disponibles dans ce

but, et aussi par l'organisation de stages et la recherche de places d'apprentissage. Il nous arrive aussi d'octroyer des appuis financiers et nous participons à la dotation des concours romand, suisse et mondial des métiers qui sont représentés dans notre fédération (ndlr: article «Concours mondial des métiers» dans *DFJ informations* n° 2 de novembre 2005).

Nous organisons différentes promotions des métiers de notre fédération. Il s'agit principalement des «Petits Bâtisseurs», une action proposée aux directeurs d'école, qui concerne les élèves de 10 à 12 ans qui, par groupes d'une dizaine encadrés par des seniors, se déroule durant cinq après-midi dès Pâques. De même le «Salon de l'apprentissage» où nous proposons aux jeunes de 12 à 16 ans un stand animé conjointement avec d'autres fédérations et associations professionnelles, et lors duquel nous exposons nos métiers et encourageons les jeunes à s'intéresser à des stages. Il y a également les concours de métiers déjà évoqués, qui jouent un rôle clé pour récompenser les apprentis et jeunes employés de 16 à 22 ans qui y participent et mettre en valeur leurs compétences auprès des apprentis en début de formation.

Quelle est votre perception de l'évolution du rapport des jeunes avec leur avenir professionnel?

Il est clair que la situation a beaucoup changé en peu de temps. D'une part, il y a encore une vingtaine d'années seulement, un jeune qui se rendait à l'école à pied pouvait encore voir un certain nombre de gens travailler dans beaucoup de

Suite à la page 6

Suite de la page 6

corps de métier. Il était facile et fréquent qu'un des parents, oncle ou ami de la famille, invitât le jeune à visiter l'entreprise où il travaillait. La concentration du commerce de détail dans les grandes surfaces, la disparition des garages de quartier, l'augmentation des loyers des surfaces commerciales repoussant les artisans serruriers, ferronniers, ébénistes etc. en périphérie et dans les zones industrielles, a transformé notre paysage urbain. Un jeune dispose actuellement de moins de modèles visibles et accessibles au quotidien pour l'inspirer. Il est par contre davantage sollicité par des modèles inappropriés ou peu réalistes, tels qu'abondamment dispensés de nos jours par la télévision. Dans ces conditions comment sauraient-ils que faire? On comprend que bien des jeunes peinent davantage à répondre à la question de leur avenir professionnel.

D'autre part les débouchés stables pour des jeunes sans formation ont pratiquement disparu, du fait, entre autres, de l'usage intensif de la technologie dans la plupart des corps de métiers. Le pilote d'une machine de chantier est venu remplacer plusieurs employés avec pelles et pioches, une machine relativement rustique d'il y a 20 ans possède maintenant une commande numérique dont le bon usage nécessite un niveau de formation plus étendu. Il devient difficile d'intégrer des jeunes qui ne seraient pas à l'aise avec la lecture d'un mode d'emploi ou avec des calculs de proportions. Enfin, il y avait beaucoup d'entreprises qui donnaient du travail «pour essayer», mais elles prennent de moins en moins ce type de risque, essentiellement pour des raisons économiques.

Que faire?

En ce qui concerne le premier aspect sur lequel nous sommes collectivement en mesure d'agir, soit la visibilité des métiers auprès des jeunes afin de faciliter leur choix et contribuer à leur motivation, la FVE aide à organiser des stages. Si un jeune n'a pas envie d'un métier, ou n'a pas commencé à définir ses intérêts, ce sera difficile pour tous les partenaires de la formation de l'aider à faire ses choix ou à trouver une place. Qu'est-ce qui est déterminant? Si le jeune connaît bien ses domaines d'intérêt et y croit, alors nous sommes en mesure de lui fournir nos adresses. Les stages offrent cette possibilité de susciter l'intérêt d'un jeune pour un métier, ou encore de l'aider à exclure certaines pistes et à se concentrer sur d'autres.

On devrait pouvoir commencer beaucoup plus tôt que lors de la transition à la suite de l'école obligatoire. Si lors de la scolarité, quelques mercredis après-midi étaient consacrés à des stages de préparation ou à des visites d'entreprises, afin que les jeunes puissent voir, entendre et sentir, cela les aiderait sans doute beaucoup à ressentir des domaines d'intérêt particulier. Vers 14 ans ils pourraient faire quelques stages de découverte, puis affiner leur choix vers la fin de sa scolarité, s'il a choisi la voie de l'apprentissage, avec un nombre limité de stages de recherche afin de déterminer son possible futur patron et de créer un lien de confiance.

4. La déclaration de Bologne sous la loupe

La Direction générale de l'enseignement supérieur a préparé, à l'intention du Conseil d'Etat vaudois, un rapport en réponse à l'interpellation des députés Francis Thévoz et consorts sur «Bologne» à l'Université et dans les Hautes Ecoles spécialisées et au postulat du député Denis Bouvier sur la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne.

Conscient de la nécessité de présenter une information complète et détaillée sur la question de la mise en œuvre de la Déclaration de Bologne qui, en raison de sa nature particulière a partiellement échappé au débat démocratique, le Conseil d'Etat a demandé à la Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES) une analyse circonstanciée de ce processus, en relation avec les transformations mises en œuvre aux niveaux international et national, notamment la réforme du paysage suisse de l'enseignement supérieur actuellement en cours.

Dans un premier temps, le rapport informe de manière détaillée sur les origines de la Déclaration de Bologne et son insertion à l'intérieur du contexte plus général européen. Ici, l'accent est mis sur la Déclaration de Bologne comme un moment particulier dans le processus de longue durée qui consacre l'harmonisation des systèmes d'enseignement supérieur sur le plan européen. Cette harmonisation s'organise d'abord autour de la formation professionnelle pour aborder, par étapes successives, les «rivages» de la formation académique. Elle traduit, également, l'émergence de la Commission européenne comme acteur d'envergure sur la scène de la formation supérieure et les équilibres à atteindre entre la nécessité d'harmoniser et ne pas porter préjudice à l'inaliénable autonomie des Etats nationaux en matière de formation. Le rapport relate les différentes étapes de cette harmonisation au niveau international et met en évidence comment la Déclaration de Bologne s'y insère. Ce faisant, c'est tout le contexte en mutation de l'enseignement supérieur européen qu'il présente dans sa première partie ainsi que la manière dont «Bologne» s'est déclinée pratiquement depuis son adoption en juin 1999, notamment au travers des étapes de suivi dont les principales conséquences sont présentées de manière détaillée.

L'approche historique adoptée pour la première partie du rapport est complétée, dans la deuxième partie, par une analyse de l'état de mise en œuvre de la Déclaration de Bologne dans les hautes écoles suisses en général, puis dans celles du canton de Vaud. Pour cela, le rapport met d'abord en évidence le cadre formel d'organisation du champ des hautes écoles dans notre pays et les débats actuels quant à sa modification. Ici, l'attention est portée aussi bien sur l'article constitutionnel sur l'éducation adopté en votation populaire en mai 2006, que sur l'élaboration d'une nouvelle loi fédérale cadre sur les hautes écoles. Ensuite, le rapport présente le contexte de mise en œuvre de la Déclaration de Bologne qui se fonde sur deux directives contraignantes, l'une pour les hautes écoles universitaires, l'autre pour les hautes écoles spécialisées et pédagogiques, respectivement adoptées le 4 décembre 2003 par la Conférence universitaire suisse (CUS) et le 5 décembre 2002 par la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) puis révisée le 1er avril 2004. La mise en œuvre de ces directives se fait au travers des trois organes faïtiers des hautes écoles suisses, qui collaborent étroitement: la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS) pour les universités cantonales et les écoles polytechniques fédérales (EPF), la Conférence suisse des hautes écoles spécialisées (CSHES) pour les HES et la Conférence suisse des hautes écoles pédagogiques (CSHEP) pour les HEP. Finalement, le rapport fournit un état des lieux de la réalisation de la Déclaration de Bologne dans les différentes hautes écoles aussi bien au niveau national que cantonal.

Ce rapport, accepté par le Grand Conseil lors de sa séance du 6 juin 2006, est disponible sur le site Internet www.dfi.vd.ch, sous l'entrée «publications > DFJ informations».

5. Du bronze au Poivrier d'Argent

Bravo à Marie Robert, quatrième depuis la gauche et meilleure «toque» des apprentis vaudois (article «Goûts et couleurs au concours du meilleur apprenti cuisinier vaudois» dans DFJ informations n° 3, mars 2006), qui a décroché la troisième place du neuvième concours du meilleur apprenti cuisinier de Suisse romande et du Tessin, qui s'est déroulé le 12 mars 2006 à l'Ecole professionnelle de Montreux www.epm.vd.ch.

Le premier prix, le fameux «Poivrier d'Argent» est revenu au *Chaux-de-Fonnier* Arnaud Spring.



6. Le billet de la COPER du DFJ

La Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud a institué les commissions du personnel. Ces commissions sont indépendantes des organisations politiques, syndicales ou professionnelles, ainsi que de la hiérarchie administrative. Dans chaque département de l'administration cantonale, la commission du personnel a notamment pour tâches d'une part de se prononcer, spontanément ou à la demande, sur tout objet concernant le personnel ou la marche dudit département, d'un de ses services ou entités administratives, d'autre part d'assister un (des) collaborateur(s) auprès de l'autorité compétente et, enfin, de soumettre des propositions d'amélioration des conditions de travail à l'autorité compétente. Les membres d'une commission du personnel ont le devoir d'informer et de consulter le personnel de leur service ou office respectif, ainsi que de rapporter les différents points de vue dudit personnel à la commission du personnel elle-même. A cet effet, les membres de ladite commission peuvent réunir le personnel de leur service ou office.

La commission du personnel du DFJ (COPER DFJ) comporte 16 membres qui représentent chaque service et direction du DFJ.

La COPER DFJ invite à ses séances les commissions du personnel de la Haute Ecole pédagogique vaudoise (HEP-Vd) et du Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP), ainsi que la présidente de l'Association vaudoise des assistant-e-s de direction d'établissements scolaires (AVADES).

Le mandat de la COPER DFJ arrivant à échéance en décembre 2006, de nouvelles élections auront lieu cet automne. Un appel est donc adressé aux collègues intéressé-e-s.

Huit séances par années

En 2005 et 2006 la COPER DFJ aura consacré deux fois huit séances aux problèmes et questions propres à chaque service du DFJ. En agissant avec discrétion, la COPER permet parfois de transmettre les contentieux non résolus jusqu'à la cheffe du DFJ.

Parmi les mesures consécutives aux démarches de la COPER DFJ, citons le versement effectif de 12 salaires annuels aux employés auxiliaires qui jusqu'en 2005 ne percevaient que 11 versements dans l'année.

La COPER DFJ se préoccupe aussi de la situation des collaborateurs ayant un statut d'auxiliaire (environ 700 personnes au sein de l'Etat de Vaud) alors qu'ils occupent en réalité un emploi durable. Cette précarité devrait être supprimée par le recours à des contrats de durée indéterminée.

Les questions de fonctionnement interne, de gestion du personnel, de mécanismes salariaux, de conséquences des mesures d'économies DEFI ont fré-



quentement été à l'ordre du jour des séances de la COPER DFJ.

Lors de mesures sensibles à prendre, comme l'opération «300 postes», concernant toute l'administration cantonale, des informations précises sont régulièrement relayées vers le personnel.

L'encouragement à la retraite anticipée et ses implications avec la Caisse de pension de l'Etat de Vaud ont fait l'objet de questions auprès de l'autorité compétente.

Prochaines élections

Fin 2006 sera l'occasion d'élire des délégué-e-s à la COPER DFJ pour 2007 et 2008.

Chaque service, direction ou office est responsable en son sein d'organiser des élections primaires, durant les mois de septembre et octobre 2006.

Les délégué-e-s proposé-e-s par les diverses entités du DFJ seront ensuite soumis-e-s au vote définitif de l'Assemblée générale du personnel du DFJ (AG DFJ). La séance de l'AG DFJ aura lieu le 1^{er} décembre 2006 à 9h30, au Bâtiment administratif de la Pontaise.

Tous les membres du personnel en fonction depuis plus de six mois, à l'exception des chef-fe-s de service ou d'office cantonaux, sont éligibles.

D'autres informations sur la COPER DFJ (statuts, procès-verbaux, etc.) sont disponibles sous la rubrique COPER du Forum SG-DFJ de la messagerie électronique Lotus (contact: DFJ_COPER@vd.ch).

Les objectifs et buts de la COPER DFJ sont de:

développer sa capacité à relayer les préoccupations du personnel auprès de l'autorité compétente

contribuer à l'écoute et à la prise en compte des besoins des collaborateurs et collaboratrices

développer les contacts entre les entités du DFJ non représentées à la COPER DFJ

entretenir les échanges avec les commissions du personnel des autres départements

poursuivre les réflexions et appuyer les démarches engagées au sujet de la santé au travail

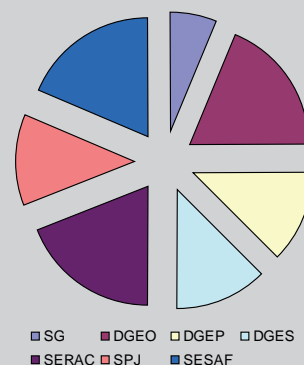
assurer les aides personnelles aux collaboratrices et collaborateurs du DFJ

suivre les démarches de modernisation et d'économies, et leur impact sur le personnel (mesures d'économies DEFI et opération «300 postes»)

mettre sur pied les élections pour le renouvellement de la COPER DFJ.

Répartition par entités départementales des 16 sièges:

- Secrétariat général (SG): 1 siège
- Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO): 3 sièges
- Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP): 2 sièges
- Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES): 2 sièges
- Service des affaires culturelles (SERAC): 3 sièges
- Service de protection de la jeunesse (SPJ): 2 sièges
- Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP): 3 sièges.



7. Des œuvres artistiques dans des écoles

Chaque fois que l'Etat de Vaud procède à l'édification ou à la rénovation d'un bâtiment cantonal, un pourcentage du crédit est alloué à l'animation artistique de l'ouvrage. Cette disposition, figurant dans la Loi sur les activités culturelles, participe aux efforts consentis par le canton en faveur de la création artistique. Sous forme de commandes, ces aides viennent compléter les subventions ponctuelles ou les achats réalisés dans le cadre des activités du Service des affaires culturelles. Deux exemples illustrent cet engagement de l'Etat en faveur d'artistes plasticiens.

«Lumière et matière» à Marcelin

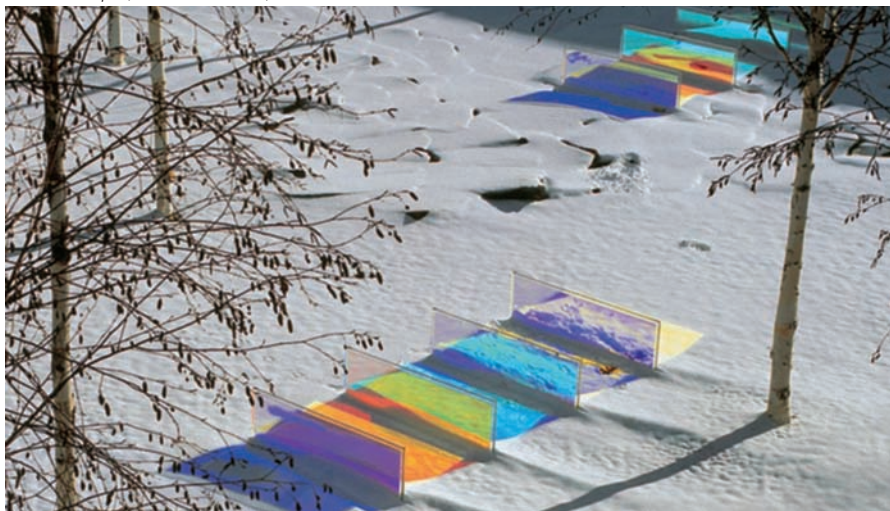
En 2002, le projet de l'artiste vaudois Daniel Schlaepfer a été retenu par un jury pour une intervention dans les bâtiments du Centre d'enseignement professionnel et du Gymnase de Morges sur le site de Marcelin. Jouant sur la lumière et la richesse chromatique de sa décomposition, l'artiste interpose des instruments optiques entre le soleil et les matériaux naturels et construits. L'œuvre a trouvé sa place dans le patio central des bâtiments, un milieu ouvert agrémenté de végétation. Pour citer l'artiste lui-même: «Une peinture de l'éphémère, sans fixité, l'œuvre se déploie, rythmée par les mouvements du soleil». Pour cette réalisation, le jury avait fait appel à sept artistes de cantons romands, invités à proposer un concept général d'intervention artistique dans les bâtiments; l'œuvre de Schlaepfer a été finalement retenue comme la plus convaincante.



Daniel Schlaepfer, lumière et matière, site de Marcelin

«Savoirs constitués» à Burier

En 2005, dans le cadre de rénovations importantes au Gymnase de Burier à La Tour-de-Peilz, un concours national a été lancé pour réaliser une œuvre artistique. Dans un premier temps, cinq projets ont été retenus parmi 30 dossiers. Au terme d'un deuxième tour, c'est l'œuvre de Robert Ireland, artiste établi à Lausanne, qui a été sélectionnée pour être réalisée en été 2006. L'œuvre d'Ireland consiste en des figures de couleurs tracées au sol dans la cour extérieure du bâtiment transformé. Représentant des systèmes dessinés, des diagrammes, des schémas, ces tracés s'intégreront au marquage actuel. Les étudiants sont ainsi invités à marcher dans un livre, immergés dans le Savoir, perdant toute échelle, ne voyant les dessins que de façon partielle, au fur et à mesure qu'ils marchent, devenant eux-mêmes objets d'une expérience de physique, d'une équation ou de la migration historique d'un peuple.



Robert Ireland,
projet de
«Savoirs constitués»
Gymnase de Burier

8. Loi sur l'accueil de jour des enfants

En date du 20 juin 2006, le Grand Conseil vaudois a adopté par 131 oui, 5 non et 14 abstentions, la Loi sur l'accueil de jour des enfants (LAJE). Proposée par le Conseil d'État en contre-projet à l'initiative populaire «en faveur des familles – pour des places suffisantes en nurseries et garderies», la LAJE a convaincu les initiants qui ont décidé de retirer leur texte.

Lancée à la fin de l'année 2000, une initiative constitutionnelle socialiste «en faveur des familles – pour des places suffisantes en nurseries et garderies» réunissait plus de 20'000 signatures. Parallèlement, depuis 2001, différentes interventions au sein du Grand Conseil vaudois, notamment la motion Cohen-Dumani, ont demandé le développement d'une politique en matière d'accueil de jour des enfants (nurseries, garderies, jardins d'enfants, unités d'accueil pour écoliers, «mamans de jour»). D'autre part, dans son programme de législature 2003–2007, le Conseil d'État annonçait également sa volonté de développer l'accueil de jour des enfants et prévoyait d'en faire une action prioritaire en lui octroyant d'importantes ressources financières. Enfin, la nouvelle Constitution cantonale vaudoise prévoit en son article 63 que «en collaboration avec les partenaires privés, l'État et les communes organisent un accueil préscolaire et parascolaire des enfants».

La *Loi sur l'accueil de jour des enfants* (LAJE) résulte donc de l'expression d'une forte volonté politique en faveur du développement des structures d'accueil de jour, collectif et familial, des enfants de moins de 12 ans.

Un projet au service de quatre politiques

La LAJE propose le développement de places d'accueil de jour pour les enfants dans le cadre de la mise en œuvre de quatre politiques:

- politique familiale: conjuguer l'éducation des enfants avec l'activité professionnelle ou bénévole ou avec l'accomplissement d'une formation
- politique sociale: favoriser l'accès à l'autonomie financière des familles, notamment les familles monoparentales ou à faible revenu, et renforcer l'intégration et la socialisation des enfants
- politique économique: permettre à l'économie de disposer des compétences et de forces de travail supplémentaires fournies par les femmes au bénéfice d'une formation qualifiée
- politique de promotion de l'égalité des chances: homme/femme, situation socio-économique aisée/difficile.

Les objectifs de la LAJE sont d'assurer la qualité de l'accueil de jour, de tendre à une offre suffisante en places d'accueil dans tout le canton et d'organiser le financement de l'accueil de jour notamment par la création d'une fondation de droit public intervenant

comme organe de subventionnement grâce à un budget principalement alimenté par l'État, les communes (contribution-socle par habitant) et l'économie (les employeurs).

Un principe de base: partir de l'existant en développant les initiatives régionales

Si le canton manque de places d'accueil, la situation n'est pas uniforme: certaines communes offrent une capacité importante, dans d'autres il y a très peu de places. De plus, ces offres sont relativement cloisonnées: les petites communes font rarement partie d'un réseau qui garantit l'accès aux structures d'autres communes.

A partir de l'existant, il s'agit de valoriser tout ce qui a déjà été entrepris ou qui est en projet, tout en assurant une certaine coordination et la mise en réseaux régionaux des structures locales. La LAJE prévoit donc que les instances exploitant ou responsables des lieux d'accueil (communes, associations de communes, associations privées subventionnées ou non, entreprises, État) constituent elles-mêmes des réseaux régionaux en définissant librement leurs contours géographiques, statuts juridiques et règles financières internes.

Ces réseaux devront garantir au moins deux des trois types d'accueil (accueil collectif préscolaire, accueil collectif parascolaire, accueil familial de jour) et présenter un plan de développement quantitatif, géographique et qualitatif. La règle de base sera de garantir à chacun des membres du réseau l'accès aux places d'accueil proposées par tous ses adhérents, les coûts facturés aux parents relevant alors d'un barème unique.

Un système de financement original et incitatif

Plutôt que d'imposer aux communes la création de structures d'accueil, les différents partenaires de l'accueil de jour des enfants sont incités à se constituer en réseau, ce qui leur permettra d'obtenir une subvention de la Fondation pour l'accueil de jour; celle-ci octroiera une subvention de l'ordre de 18% des charges salariales pour les structures collectives et la contrepartie du salaire des coordinatrices des réseaux d'accueil familial («mamans de jour»).

Les ressources de la Fondation lui permettent d'avoir un budget annuel de subvention de l'ordre de 37 millions de francs, financé de la manière suivante:

Nous cherchons une place d'accueil... Quoi de neuf avec la LAJE ?

La constitution des réseaux, à partir de 2007, permettra aux familles de disposer d'une offre plus étendue, notamment de places subventionnées. Ainsi, par exemple, une famille domiciliée dans la commune A peut placer ses enfants dans la garderie de l'entreprise employant un des parents de cette famille et implantée dans la commune B, pour autant que la commune A et l'entreprise aient adhéré à un même réseau. Réciproquement, un employé de l'entreprise pourra inscrire son enfant dans l'unité d'accueil pour écoliers de la commune A, même s'il n'y est pas domicilié. C'est le principe du libre accès à l'ensemble des places d'un réseau pour les membres de celui-ci.

L'accueil familial de jour, qui fera partie de l'offre du réseau, va également être renforcé: toute personne qui pratique l'accueil familial de jour contre rémunération sera au bénéfice du régime d'autorisation et de surveillance d'une part; d'autre part, son offre d'accueil sera intégrée à la structure de coordination mise en place par la commune pour la gestion de l'accueil familial de jour.

- l'État pour 15 millions – cette participation sera déployée progressivement jusqu'en 2010 (5,95 millions en 2007)
- les communes pour 3,1 millions (en moyenne 5 francs par habitant)
- l'économie (employeurs) pour 17 millions (14,8 millions pour le secteur privé et 2,2 millions pour le secteur relevant de l'État et des communes) par une contribution de 0,08% au minimum de la masse salariale, uniquement à la charge de l'employeur
- participation de la Loterie romande pour 2 millions environ.

Il faut souligner que le montant total des subventions allouées par la Fondation ne représente qu'une partie du financement général de l'accueil de jour, puisque celui-ci, lorsqu'il offrira 12500 places, représentera un coût total de 250 millions environ. Le solde des coûts - la plus grande partie - sera assurée principalement par les parents «placeurs» et les communes concernées, après déduction des aides fédérales fort heureusement maintenues par la Confédération.

Mise en œuvre de la «Loi sur l'accueil de jour des enfants»

Suite à la décision du parti socialiste vaudois réuni en congrès à Lausanne le 4 juillet, la majorité des initiants de l'initiative constitutionnelle «en faveur des familles – pour des places suffisantes en nurseries et garderies» ont décidé de retirer leur initiative. Lorsque la LAJE entrera en vigueur, le dispositif en réseau avec ses plans de développement et l'aide apportée par les subventions de la Fondation permettra de créer 2500 places de plus d'ici à la fin de l'année 2010, réparties entre l'accueil collectif préscolaire (0-6 ans), l'accueil collectif parascolaire

(6-12 ans) et l'accueil familial de jour («mamans de jour»).

Des délais de mise en œuvre de la loi, notamment pour l'accueil familial de jour, sont définis par des dispositions transitoires. Celles-ci prévoient également pour les communes et les entreprises, qui auront directement contribué financièrement à la création de places d'accueil avant l'entrée en vigueur de la LAJE, une rétrocession partielle ou complète de leurs contributions à la Fondation pendant 5 ans.

9. Les mesures «DEFI 2007» au DFJ

39 mesures relatives à l'opération «DEFI 2007» concernent le DFJ, pour une diminution totale de charge de 5'968'000 francs et une augmentation des revenus de 2'131'000 francs. Voici une brève description de chacune de ces mesures.

Secrétariat général

intitulé	charge	ETP
Renonciation à des locations de bureaux	-40'000	--

Relocalisation de la direction des ressources humaines et de la communication départementale dans d'autres locaux.

intitulé	charge	ETP
Examens des indemnités décanales pour tous les ordres d'enseignement	-100'000	--

Etude du fonctionnement des conseils de direction et des tâches décanales; transfert des tâches administratives actuellement réalisées par des doyens au personnel administratif.

intitulé	charge	ETP
Simplification de la diffusion de documents et optimisation de l'édition des publications	-58'000	-0.5

Utilisation accrue des supports électroniques pour la diffusion de document; suppression de poste suite à sa vacance.

Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO)

intitulé	charge	ETP
Création de la fonction «dépositaire des fournitures scolaires»	-417'000	--

La fonction de dépositaire des fournitures scolaires, aujourd'hui effectuée par des enseignants détachés, sera transférée à 26 nouveaux ETP administratifs.

intitulé	charge	ETP
Financement par l'unité informatique départementale des logiciels pédagogiques	-500'000	--

Pour 2007, paiement des charges des logiciels pédagogiques par l'unité informatique départementale.

intitulé	revenu	ETP
Optimisation des remboursements pour accident et perte de gains	+750'000	--

Raccourcissement des délais pour le remboursement des frais liés aux accidents et pertes de gains.

intitulé	charge	ETP
Standardisation des frais de fonctionnement des secrétariats	-180'000	--

Standardisation des ressources allouées aux établissements pour les frais de matériel des secrétariats.

intitulé	charge	ETP
Adaptation temporaire du budget des fournitures scolaires	-1'082'000	--

Diminution de 5%, pour une année, des montants alloués sous enveloppe aux établissements pour les fournitures scolaires, le matériel pédagogique et les bibliothèques scolaires.

intitulé	charge	ETP
Application de l'art. 114 de la loi scolaire pour toutes les activités parascolaires	-1'000'000	--

Prise en charge systématique par les communes des frais qui, selon la loi scolaire, leurs incombent. Les communes pourront faire appel à l'appui du Fonds du sport vaudois quant à l'organisation d'activités sportives.

Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEPI)

intitulé	revenu	ETP
Harmonisation des frais de recours	+11'000	--

Harmonisation des frais de recours à 500 CHF au lieu de 300 CHF.

intitulé	charge	ETP
Intercantonalisation des formations continues à petits effectifs (IFPSP) des enseignants et du personnel administratif et technique	-50'000	--

Regroupement intercantonal, au niveau romand, de la formation continue pour les enseignants et le personnel administratif et technique, dans le cas de petits effectifs.

intitulé	charge	ETP
Réorganisation des prestations de perfectionnement professionnel	-300'000	-3.3

Transfert de prestations de perfectionnement professionnel d'écoles publiques à des fondations privées reconnues d'utilité publique.

intitulé	revenu	ETP
Participation progressive de la Confédération au financement des coûts des formations des domaines de la santé et du travail social	+1'340'000	--

La nouvelle loi sur la formation professionnelle élargit le champ de la participation financière de la Confédération aux domaines de la santé et du travail social.

intitulé	charge	ETP
Optimisation des enclassements	-420'000	--

Introduction d'un système de gestion des ressources d'enseignement inspirée du système employée dans les gymnases et par la DGEO.

Direction générale de l'enseignement supérieur (DGES)

intitulé	charge	ETP
Renégociation du contrat de prestations avec l'Institut des hautes études en administration publique (IDHEAP)	-280'000	--

L'IDHEAP, sous contrat de prestation avec l'Etat, voit sa subvention renégociée annuellement.

intitulé	charge	ETP
Refondation de la Haute école pédagogique (HEP) – continuation de l'effort 2006	-500'000	--

Renégociation des coûts des cours dispensés par les autres hautes écoles partenaires et diminution du nombre des intervenants externes.

Service des affaires culturelles (SERAC)

intitulé	charge	ETP
Suppression des représentants de l'Etat dans les conseils d'institutions subventionnées non étatiques	0	--

Suppression, pour les collaborateurs de l'Etat, des représentations dans les conseils d'institutions subventionnées non étatiques.

intitulé	charge	ETP
Centralisation de la planification de l'engagement des stagiaires du Musée de l'Elysée	0	--

Amélioration organisationnelle des processus d'engagements induisant un gain de temps.

intitulé	charge	ETP
Limitation du nombre de séries d'expositions au Musée de l'Elysée	-7'000	--

Le nombre d'expositions au Musée de l'Elysée passera de 6 à 4, ce qui a une incidence positive pour les équipes techniques par une diminution de la pénibilité.

intitulé	charge	ETP
Fermeture du Musée de l'Elysée un jour par semaine (harmonisation par rapport aux autres musées lausannois)	-13'000	--

Harmonisation à 6 jours sur 7 du nombre de jours d'ouverture du Musée de l'Elysée.

intitulé	revenu	ETP
Contrepartie demandée à l'Armée suisse pour l'utilisation gratuite des arènes d'Avenches	+1'000	--

Demande à l'Armée suisse d'effectuer les prises de vue aériennes des fouilles ordinaires en contrepartie de l'utilisation gracieuse des arènes pour ses cérémonies.

intitulé	revenu	ETP
Harmonisation et augmentation de l'encaissement de recettes de prestations des musées des sciences naturelles	+2'000	--

Harmonisation et augmentation de l'encaissement d'émoluments pour des prestations scientifiques destinées au public et aux professionnels.

intitulé	charge - revenu	ETP
Limitation de l'envoi par courrier postal des avis de disponibilité des ouvrages réservés au profit des courriels ou de SMS. Courrier maintenu pour les personnes ne disposant ni d'accès Internet, ni de tél. mobile	-10'000	--

Abandon de l'envoi par courrier postal des avis de disponibilité des ouvrages réservés au profit de courriels et de SMS. Le courrier est cependant maintenu pour les personnes qui ne disposent pas de ces moyens de communication.

intitulé	charge	ETP
Méthode de reliure plus efficace dans les ateliers de la Bibliothèque cantonale universitaire et chez les relieurs extérieurs	-7'000	--

Changement de la méthode de reliure actuellement utilisée pour une méthode plus efficace.

intitulé	revenu	ETP
Encaissement par la Bibliothèque cantonale universitaire d'une amende pour ouvrage réservé et non retiré	+2'000	--

Prélèvement d'une taxe auprès des usagers qui ne retirent pas les ouvrages qu'ils ont réservés, et qui n'ont pas annulé leur réservation.

intitulé	charge	ETP
Allègement des inventaires à la Bibliothèque cantonale universitaire	0	--

Les inventaires seront désormais effectués tous les 3 ans au lieu de chaque année. Le gain d'heures sera affecté à des tâches scientifiques et techniques.

Service de protection de la jeunesse (SPJ)

intitulé	charge	ETP
Economies d'électricité sur les postes informatiques	-1'000	--

Équipement systématique de prises multiples avec interrupteur de courant.

intitulé	charge	ETP
Diminution des frais de fonctionnement des Groupes de conseil	-5'000	--

Diminution du nombre de séances des Groupes de conseil, moins sollicités depuis la création des Offices régionaux de protection des mineurs et l'introduction de la LProMin.

intitulé	charge - revenu	ETP
Diminution de la subvention au Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA)	-5'000	--

Réduction de 5% de la subvention accordée au CEMEA-VAUD, association active dans la formation des moniteurs et directeurs de camps de vacances.

intitulé	revenu	ETP
Recalculation des prestations complémentaires en faveur d'enfants placés dans des institutions relevant de la loi sur la protection des mineurs	+200'000	--

Application de l'art 2a de la Loi sur les prestations complémentaires à l'assurance-vieillesse, survivants et invalidité (LVPC), par la demande du calcul des prestations complémentaires; refacturé à la Confédération.

intitulé	charge - revenu	ETP
Optimisation des recettes découlant des contributions parentales (en complément de la mesure 2006 N° 95)	-55'000	+0.5

Le SPJ prend en charge les frais de pension pour les enfants placés en institution ou en famille d'accueil. Le prix de la pension et le budget personnel de l'enfant sont refacturables aux parents, dans la mesure où leurs revenus le permettent.

intitulé	charge - revenu	ETP
Diminution des frais de placement des mineurs hors canton	-20'000	--

Diminution du nombre de journées/enfants en matière de placement dans des institutions hors canton.

intitulé	charge	ETP
Création d'un 2 ^{ème} poste d'assistant social tournant	--	+1

Le financement de ce poste est compensé par le salaire des remplacements ponctuels nécessités auparavant.

Service de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAP)

intitulé	charge - revenu	ETP
Négociation du taux d'encadrement avec l'Association vaudoise des organismes privés pour enfants, adolescents et adultes en difficulté (AVOP), en comparaison avec les normes intercantionales	-100'000	--

Poursuite de l'exercice commencé en 2004, qui tend à normaliser au niveau cantonal l'encadrement des enfants, en comparaison avec les normes intercantionales.

intitulé	charge - revenu	ETP
Regroupement volontaire des petites institutions	-150'000	--

Regroupement du dispositif institutionnel afin de diminuer les coûts de gestion; poursuite de la démarche en cours.

intitulé	charge	ETP
Correction technique du coût de la période d'enseignement	-253'000	--

Cette correction technique est rendue possible par une plus grande précision dans le calcul du coût moyen de la période d'enseignement.

intitulé	charge	ETP
Simplification de la production documentaire à l'intention des usagers de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle (documents électroniques)	-80'000	-1

Utilisation accrue des supports électroniques.

intitulé	charge	ETP
Diminution des coûts d'infrastructure et adaptation de la production documentaire de l'Office d'orientation scolaire et professionnelle	-80'000	-1

Utilisation accrue des supports électroniques.

intitulé	charge	ETP
Rationalisation des coûts de fonctionnement et de documentation de l'Office de psychologie scolaire	-80'000	--

Utilisation accrue des supports électroniques.

9. La flore sauvage dans la ville

Sous ce titre un brin bucolique se cache une réalité, celle d'une nature riche et sauvage qui se bat pour sa survie dans un milieu urbain. Plusieurs événements dévoilent actuellement à Lausanne ce fragile équilibre entre l'homme et son environnement naturel. Inaugurée à la tour de Sauvabelin par la conseillère d'Etat vaudoise Anne-Catherine Lyon et la conseillère municipale lausannoise Silvia Zamora, l'exposition *Lausanne, la flore sauvage dans la ville* présente en six volets, de mai à septembre, un ensemble de manifestations visant à raviver l'intérêt du public pour la botanique et le sensibiliser aux richesses naturelles qui l'entourent. Les Musée et Jardins botaniques cantonaux, en association avec la ville de Lausanne, le Cercle vaudois de botanique et la Société vaudoise des sciences naturelles mettent sur pied une exposition, des excursions dans la ville, une conférence, un concours de dessins et la publication d'un livre aux éditions Rossolis, *Flore de Lausanne et sa région*. Une occasion rêvée pour découvrir, ou redécouvrir, la gestion du milieu naturel, celle des zones de cultures, des surfaces de pâturage ou de la forêt ainsi que l'entretien des parcs publics. Pour plus d'information, visiter le site www.botanique.vd.ch.



10. La musique par les jeunes

1000 jeunes musiciens ont participé à la finale du 31^{ème} Concours suisse de la musique, qui s'est déroulé du 12 au 24 mai à Winterthur. Trois élèves de la structure «Musique-Ecole» ont notamment fait partie des lauréats.

Du 12 au 24 mai à Winterthur s'est déroulée la finale du 31^{ème} Concours suisse de musique pour la jeunesse. Fondé en 1975, ce concours constitue depuis 1999 une fondation de droit privé qui vise à favoriser les rencontres entre jeunes interprètes, à promouvoir les activités musicales et plus particulièrement à rechercher et encourager de nouveaux talents. Les incitations sont claires, et tous ceux qui y ont déjà assisté le confirmeront: une participation motive non seulement les candidat-e-s mais également les enseignant-e-s. Il s'y ajoute l'enrichissement personnel ressenti par tous ceux et celles qui ont eu le courage de se produire en public. C'est peut-être à cela que sert le concours: permettre de faire le point et de décider en connaissance de cause si l'on peut envisager une carrière professionnelle de musicien. Cette année, les responsables ont pu accueillir 1000 jeunes enthousiastes de 8 à 20 ans qui consacrent leurs loisirs à leur instrument de musique. Les inter-

prétations de ces jeunes lauréat-e-s, que ce soit en solo, duo ou ensemble, ont enthousiasmé les spectateurs. Le niveau des exécutions était élevé, certaines prestations ont proprement stupéfié les auditeurs. Rappelons que nous avons affaire à des musicien-ne-s non professionnel-le-s.

Ce concours très exigeant a notamment récompensé trois élèves vaudois de la structure «Musique - Ecole» de l'établissement scolaire primaire de Mon-Repos et de l'établissement scolaire secondaire de l'Elysée à Lausanne: Caroline Monbaron, premier prix de violoncelle, Basile Ausländer, deuxième prix de violoncelle et, dans un duo de musique de chambre, Jansen Ryser a reçu un deuxième prix et un prix pour jeune accompagnateur.

La structure «Musique - Ecole» avait été présentée dans «DFJ informations n° 1, mai 2005» disponible sur le site Internet www.dfj.vd.ch > publications.

Impressum:

Editeur:

Département de la formation et de la jeunesse
Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne
021 316 30 30

Adresse de la rédaction:

Département de la formation et de la jeunesse
Communication - Rue de la Barre 8 - 1014 Lausanne
tél. 021 316 30 65 - Email info.sgdj@vd.ch

Ont collaboré à ce numéro:

Abigaëlle Archimi, Olivier Droz, Marc Favez,
Willy Favre, Michael Fiaux, Nicolas Gyger,
Patrice Hof, Anne-Claude Künzi-Hofmann,
Anne Lavanchy, Jean-Gabriel Linder,
Juan Francisco Perellon

Diffusion:

La lettre *DFJ informations* est éditée en principe trois fois par année. Diffusée exclusivement en format électronique, elle est destinée principalement aux collaboratrices et collaborateurs du DFJ. Elle est également disponible sur le site Internet du DFJ www.dfj.vd.ch > publications

Langage épique:

A des fins de concision, il n'a pas été systématiquement procédé à la féminisation, respectivement à la masculinisation de la terminologie.